

INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE DE LA REPUBLIQUE DU MALI
BP : 53 -BAMAKO- TELEPHONE 22 31 58 / 22 25 54- FAX 23 63 84
DECLARATION RECAPITULATIVE DE VERSEMENT DES COTISATIONS

→ REGIME GENERAL

Nom : Adresse : N°Employeur :	Période versement : Du : Au :	Mode de paiement : ☐ Chèque ☐ Caisse ☐ Virement ☐ Autre
-------------------------------------	-------------------------------------	---

Nombre de salariés occupés	Masse salariale brute soumise à cotisations
Permanents :	Permanents :
Expatriés :	Expatriés :
Occasionnels :	Occasionnels :

→ EMPLOYEURS,

Les cotisations que vous versez à
L'INPS servent à payer les prestations
Auxquelles ont droits vos travailleurs.

Nature des cotisations	Salaires bruts	Taux	Montant des cotisations
Accident de Travail (taux déjà notifié)			
Prestations Familiales		8%	
Retraite (Parts Patronale 3,40% ; Ouvrière 3,60%)		7%	
Invalidité – Allocations Survivant		2%	
Protection Contre la Maladie		2%	
Taxe Office Main-d'œuvre		1%	
TOTAL DES COTISATIONS (permanent et expatriés)		21% à 24%	
TOTAL DES COTISATIONS (occasionnels)		22%	
Débit ou crédit antérieur			
Montant - versement			

Je soussigné, certifie exacte
La présente déclaration.

Fait à Bamako, le.....
Signature et Cachet Employeur

NB : Excepté les frais professionnel, rémunération (espèces, avantages en nature) portée dans la comptabilité sous quelque rubrique que ce soit doit être soumise à cotisations.